



# Communication sur le Progrès (COP)

Fayat Energie Services

2020

COMMUNICATION  
SUR LE PROGRÈS



Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en oeuvre des Dix principes du **Global Compact des Nations Unies** et soutenant les objectifs des Nations Unies.

Nous apprécierions vos commentaires sur son contenu.

## Déclaration d'engagement

Fayat Energie Services a adhéré au Global Compact en novembre 2020 et renouvelle par la présente son soutien aux dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant les droits de l'Homme, les normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Fayat Energie Services s'engage à poursuivre la mise en œuvre de ces principes dans les activités et la stratégie d'entreprise, à faire connaître son engagement et à promouvoir le Global Compact dans sa zone d'influence.

Nous réalisons cette année notre première Communication sur le Progrès (COP). Vous trouverez ci-joint le tableau de concordance entre les dix principes du Global Compact et la politique, la mise en œuvre et les résultats de Fayat Energie Services présentés dans notre rapport RSE 2020.

Daniel DUMINY  
Président Fayat Energie Services

**DocuSigned by:**  
  
EC6FB6C48E01478...

## Tableau de concordance

Principes du Global Compact	Politique, mise en œuvre et résultats Fayat Energie Services	Référence rapport RSE 2020
<b>DROITS DE L'HOMME</b>		
<b>1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme</b> <b>2. Veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'éthique.</li> <li>• La protection des données.</li> <li>• Les achats responsables.</li> <li>• Les courses solidaires.</li> <li>• Encourager le bénévolat et le mécénat de compétences.</li> </ul>	<p>p. 12</p> <p>p. 12</p> <p>p. 19</p> <p>p. 29</p> <p>p. 30</p>
<b>NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL</b>		
<b>3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective</b> <b>4. Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire</b> <b>5. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants</b> <b>6. Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'éthique.</li> <li>• Les achats responsables.</li> <li>• Promouvoir la diversité et l'égalité des chances.</li> <li>• Préserver la santé et sécurité de nos collaborateurs et partenaires.</li> </ul>	<p>p. 12</p> <p>p. 19</p> <p>p. 21-22</p> <p>p. 24-25</p>
<b>ENVIRONNEMENT</b>		
<b>7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement</b> <b>8. Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement</b> <b>9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les achats responsables.</li> <li>• Réduire la consommation d'énergie et de matières premières.</li> <li>• Diminuer nos émissions de gaz à effet de serre.</li> </ul>	<p>p. 19</p> <p>p. 16</p> <p>p. 17</p>
<b>LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</b>		
<b>10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'éthique.</li> <li>• Les achats responsables.</li> </ul>	<p>p. 12</p> <p>p. 19</p>